

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 à 20h15

Étaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Maire Anne-Sophie, Marielle Castella, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Bardey David, Claude Cabaud, Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

Était absent excusé : néant

Était absent : néant

Quorum : six

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2024
- ❖ Présentation et vote des comptes financiers uniques (ex comptes administratifs)
- ❖ Approbation du SCoT Loue Lison
- ❖ Acquisition d'une parcelle forestière sur le Peu
- ❖ Etude de devis pour divers travaux dans l'école (reporté)
- ❖ Questions diverses

Validation du procès-verbal du 05 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation et vote des comptes financiers uniques

Madame le Maire explique aux conseillers que, suite à la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, le compte administratif et le compte de gestion ont été remplacés par le compte financier unique pour 2024. Ce CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Madame le Maire présente et commente les comptes 2024 de la commune.

Elle répond à toutes les interrogations.

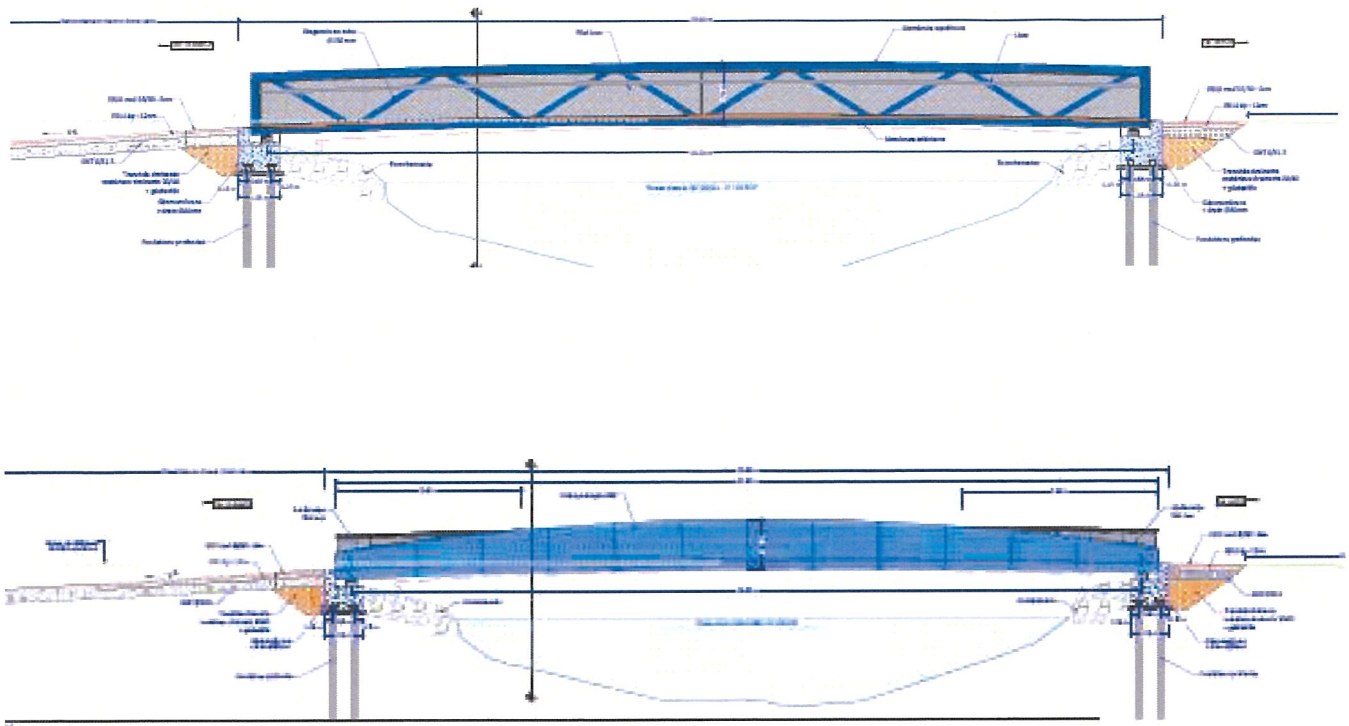
En l'absence de Madame Vionnet Sarah, les comptes financiers uniques sont votés à l'unanimité des présents par 10 voix pour.

Un document simplifié présentant les comptes financiers uniques est joint au présent compte-rendu.

Approbation du SCoT Loue Lison

Madame le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Ci-après, les deux autres propositions :



La première version répond à l'Eurocode en matière d'accessibilité (60 t) et dépasse légèrement le montant qui avait été annoncé lors du diagnostic initial (500 000 € HT au lieu de 490 000 €). Cette première version souhaitée par les membres du conseil est la moins onéreuse des trois projets.

Puis PMM a exposé les rapports d'analyses pour vérifier la présence ou non d'Amiante et Plomb sur l'ouvrage existant. Il s'avère que de l'amiante est présente sur les barrières du pont. Il sera alors nécessaire de procéder au désamiantage du pont après sa dépose.

PMM s'est procuré un premier devis pour estimer le montant des travaux de dépollution ; Celui-ci est estimé à **150 000 €**.

Madame le Maire sollicitera Messieurs Longeot (sénateur), Croizier (Député) et Maire du Pozet (Conseiller Départemental) pour les alerter sur le coût exorbitant d'une telle prestation et sur le soutien financier auquel la commune pourra prétendre.

Questions diverses

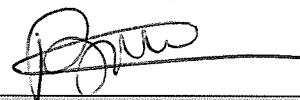
- **Devis fuite eau** : Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise TP Clerc pour un montant de 4557.60 euros TTC pour la réfection d'une fuite d'eau chemin des Erables.
- **Devis armoire frigorifique** : le Conseil Municipal valide de la société Bonnet Thirode pour un montant de 2864.40 euros TTC.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 27 mars 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Vionnet Sarah



La secrétaire
Boichut Yolande



Point Info Assos :

L'Association « Rénov'Myon Notre Dame de l'Assomption » s'est réunie le 07 février 2025 à l'occasion de son Assemblée Générale. Les résultats laissent apparaître 11 743 euros de bénéfices depuis la création de l'association. Un versement de 3000 euros a d'ores et déjà été versé à la commune de Myon pour le diagnostic global de l'église. L'association remercie toutes les personnes qui participent à sa réussite.

Tél : 03.81.63.75.40
Email : mairie@myon.fr
Site : www.myon.fr